

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **21/06/2022, à 19h15** en la salle du conseil municipal,
se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la
présidence de M.Fabien VERRAT, Maire.

Date de convocation : 14/06/2022
Membre en exercice : 15

Présents : 9 Fabien Verrat, maire, Marie-France Djerad-Payen, Sylvie Rodier-Arnaudin, Maud Auché,
Jean-Dominique Diez , Lionel Egretier, Marie-Laure Gobin, Francis Caillaud, Aurore Quenet.

Excusés avec procuration : 5 Geoffroy d'Avezac de Castera (pouvoir à Aurore Quenet), Alain Denaves
(pouvoir à Marie-Laure Gobin), Gwénaëlle Kerdanoff (pouvoir à Fabien Verrat), Jean-François Eyermann
(pouvoir à Francis Caillaud) et Elodie Guillon-Muller (pouvoir à Sylvie Rodier).

Absents : 1 Karl Pommeraud

Secrétaire de séance : Marie-Laure Gobin.

**Objet : Convention entre la CCE et la commune d'Anglade pour la prise en compte et la réalisation par
la commune du fauchage des voies d'intérêt communautaire 2022.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention peut être signée entre la Commune et la
Communauté de Communes de l'Estuaire pour la prise en compte et la réalisation par la commune de
fauchage des voies d'intérêt communautaire pour un montant de **2549.26€ TTC**.
A cet effet, il présente la convention avec les différents articles.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

ADOPTE le rapport présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme,
ANGLADE, 21/06/2022
Fabien VERRAT, Maire



*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un
recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa
transmission aux services de l'Etat.*